

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable globale du logement. Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

# VILLAS d'HALLEFORT

MAISONS-ALFORT

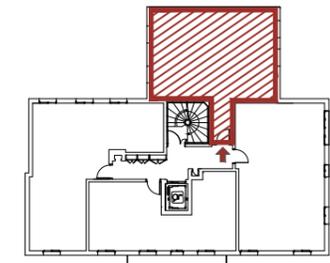
20-24 RUE BOURGELAT ET 7 RUE CHABERT  
94700 MAISONS-ALFORT

BATIMENT n°3

R+3

Appartement 3302

3 pièces



ENTREE	4.58 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	25.20 m <sup>2</sup>
WC/SDB	5.53 m <sup>2</sup>
CH1	12.62 m <sup>2</sup>
CH2	9.84 m <sup>2</sup>
<b>SURF. HABITABLE TOTALE</b>	<b>57.77 m<sup>2</sup></b>

TOTAL DES SURFACES	57.77 m <sup>2</sup>
--------------------	----------------------

Fenêtre	Tableau électrique	C Cuisine
Porte-fenêtre	PL Placard	LV Lave vaisselle
Gaine technique	--- Limite H<180 cm	LL Lave linge
Faux plafonds, soffite	CH Chaudière	R Réfrigérateur
	B Ballon	

DATE: MAI 2023

INDICE: 00

